



PERSPECTIVES **Au-delà de la drogue**

Brian Myles
LE DEVOIR

Le lundi 12 mars 2001

Malgré un arsenal redoutable, des budgets colossaux et une armée de loyaux soldats, la guerre contre la drogue est en voie d'essoufflement. Après un siècle de prohibition aveugle, l'heure est à la remise en question. La drogue fait un peu moins peur.

Marc-Boris Saint-Maurice et Alexandre Néron sont coupables de compassion. Les deux bénévoles du Club Compassion ont approvisionné en marijuana des malades qui fument le gazon maudit sur recommandation d'un médecin.

Les deux activistes se défendent aujourd'hui d'accusations de possession et de trafic de marijuana par la méthode forte en attaquant les fondements de la loi fédérale antidrogues. Ils font valoir devant le tribunal que la loi ne respecte pas l'esprit de la Charte des droits parce qu'elle autorise l'usage de la mari à des fins médicales sans permettre aux malades de s'approvisionner.

La croisade de Marc-Boris Saint-Maurice et Alexandre Néron est une manifestation à l'échelle microcosmique d'un phénomène planétaire: la remise en cause de la guerre à la drogue... par tous les moyens possibles. Le ministre de la Santé, Allan Rock, a soustrait quelque 140 Canadiens souffrants au joug de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRC DAS). Ils peuvent fumer en toute légalité pour soulager les maux reliés au glaucome, l'épilepsie, les nausées et vomissements qu'entraînent le traitement du VIH et des cancers. Le Club Compassion de Montréal s'est donné pour mission de venir en aide à ces gens.

La Cour d'appel de l'Ontario a déjà jugé invalides les dispositions de la loi empêchant la possession à des fins médicales. Pierre Léger, l'avocat des deux bénévoles du Club Compassion, essaie de convaincre à son tour le tribunal que les articles de la loi interdisant le trafic à des fins médicales sont tout aussi anticonstitutionnels. Et s'il fallait élargir le débat?

L'Organe international de contrôle des stupéfiants, une agence de l'ONU basée à Genève, a critiqué récemment le laxisme du Canada, qui a imposé des sentences dérisoires aux trafiquants de marijuana. La ministre de la Justice Anne McLellan a reconnu le problème et la nécessité d'y consacrer plus d'argent.

Les dollars ont pourtant coulé comme une source intarissable dans la lutte contre la drogue menée par l'Amérique à partir des années 20. Les choix d'investissements publics sont par contre discutables. La police et la justice, les deux bras de l'appareil de répression, ont accaparé l'essentiel des budgets consacrés à la lutte contre la drogue. Il en est toujours resté très peu pour la prévention, le traitement et l'éducation.

La revue américaine Newsweek constate dans un récent dossier qu'un siècle de répression n'a rien réglé. La drogue est toujours accessible, la demande sans cesse renouvelée. Si l'abus de drogue est une horreur, la guerre contre la drogue est encore plus horrible. Elle a transformé des junkies autodestructeurs en criminels en les condamnant à des peines de plus en plus sévères pour des crimes somme toute mineurs reliés à la consommation. Elle a aussi solidifié l'emprise de familles mafieuses sur des États entiers.

La légalisation des drogues a récemment fait l'objet d'un débat au Forum interparlementaire des Amériques. La proposition émanait d'un représentant de la Colombie, un pays stigmatisé par la production et le trafic de la cocaïne. Selon Julio Restrepo, la légalisation constitue le meilleur moyen de combattre les gangs criminels en les privant de leur principale source de financement.

Même les partisans de la ligne dure avouent leur échec à mots couverts. Le gouverneur de l'État de New York, George Pataki, a proposé de réduire les sentences minimales pour les convictions graves en matière de drogue de quinze à huit ans et de donner plus de latitude aux juges. Après étude du dossier, il a découvert l'existence de condamnations «dramatiquement injustes» qui l'ont convaincu de rectifier le tir. Le conseiller présidentiel Barry McCaffrey, figure emblématique de la répression, a tiré sa révérence en admettant qu'il vaudrait mieux considérer le «cancer de la drogue» plutôt que la «guerre contre la drogue». Une déclaration qui ne l'a pas empêché d'appuyer un controversé projet d'aide militaire à la Colombie de 1,1 milliard de dollars.

L'édifice de la répression n'est certes pas en voie d'effondrement, mais il est à tout le moins ébranlé. La remise en question se fait à la lumière du jour, sans qu'un voile moraliste n'obscurcisse les débats. C'est dans cet état de doute

qu'émergent des solutions de remplacement basées sur une approche de santé publique.

Les Belges viennent d'opter pour la tolérance. Il sera bientôt possible de cultiver du cannabis pour un usage personnel en toute légalité. L'ouverture de coffee shops comme aux Pays-Bas est par contre hors de question. «Il n'existe pas de pays sans drogue, mais l'usage des drogues pose un problème de santé. Mieux vaut informer que guérir, mieux vaut guérir que punir», a déclaré la ministre de la Santé belge en applaudissant au changement à la loi vieille de 1921.

Les Californiens ont adopté cet automne par voie de référendum historique la Proposition 36, qui permet d'offrir aux contrevenants non violents une place en thérapie plutôt qu'en prison. Des drug courts émergent ici et là aux États-Unis afin de juger les simples toxicomanes dans un système à part en tenant compte de leurs besoins spécifiques. Le modèle est à l'essai à Vancouver depuis la semaine dernière. Ce type de tribunal permet d'orienter les junkies vers des programmes de réadaptation. Malgré les risques de rechute fréquente, la méthode est réputée efficace pour endiguer la criminalité à l'échelle locale. Des recherches américaines évaluent qu'un «accro» commet en moyenne 100 petits délits par an pour se payer ses doses.

À l'échelle nationale, le Canada révisera sous peu ses politiques en matière de lutte contre la drogue. Il faudra au préalable s'affranchir des idées reçues de l'Amérique prohibitionniste des années 20. Tant et aussi longtemps que le problème des drogues sera envisagé sous l'aspect criminel, les réformes seront futiles. Il s'agit d'un problème de santé publique, une réalité que le sénateur conservateur Pierre-Claude Nolin a bien saisie. M. Nolin essaie de relancer un comité du sénat chargé de réévaluer les lois et politiques canadiennes antidrogues en privilégiant une approche de réduction des méfaits.

Le Canada est mûr pour un véritable débat de société. Seule la collectivité peut venir à bout d'un régime de l'absurde qui criminalise davantage qu'il ne soigne.

©Le Devoir 2001

